

COMMUNE DE KERGLOFF
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2014 à 18H00
PROCES VERBAL DE SEANCE

Le dix-huit avril deux mil quatorze à dix-huit heures zéro minute, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Pierrot BELLEGUIC:

Secrétaire de Séance: Catherine BERNARD

Délibération 2014-24 : Affectation du résultat 2013 du budget Commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'excédent de fonctionnement du budget Commune réalisé en 2013 s'élève à 101 278.47 € et propose d'affecter la totalité de cet excédent au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif Commune 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement réalisé en 2013 au compte 1068 de la section investissement du budget primitif Commune 2014, soit 101 278.47€

Délibération 2014-25 : Affectation du résultat 2013 du budget Annexe Eau

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le résultat de clôture 2013 de fonctionnement du service d'eau s'élève à 53 309.45€ et propose :

- d'affecter la somme de 8 312.29 € au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2014
- de reporter la somme 44 997.16€ en section de fonctionnement du budget primitif 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter la somme de 8 312.29 € au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2014 et de reporter la somme de 44 997.16€ en section de fonctionnement du budget primitif 2014 du service d'eau.

Délibération 2014-26 : Affectation du résultat 2013 du budget annexe lotissement

Monsieur le Maire rappelle que les opérations de fin d'année n'ont pas été passées et que de ce fait, le budget Lotissement rue de la résistance présente un excédent de fonctionnement 2013 de 544.79€. Monsieur le Maire propose de le reporter en section de fonctionnement du budget primitif 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité de reporter l'excédent de fonctionnement de 544.79€ en section de fonctionnement du Budget primitif 2014.

Délibération 2014-27 : Fixation des taux d'imposition 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les bases prévisionnelles établies par l'administration fiscale et propose de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE** à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2014, à savoir:

- Taxe d'habitation : 12.80 %

- Taxe foncière bâti : 22.79 %
- Taxe foncière non bâti : 44.82 %

Délibération 2014-28: Fixation de la durée d'amortissement du matériel acquis en 2013 (Budget Commune et budget annexe eau)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'amortir le matériel acquis en 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de fixer les durées d'amortissements du matériel acquis en 2013 par la Commune comme suit :

Budget Commune

Article	Désignation	Montant	Durée
202	Modification simplifiée PLU n°2	1651.70	10 ans
2041511	Participation au site internet mutualisé	480.97	3 ans
2051	Licence Segilog	2432.66	1 an
2051	Antivirus (mise à jour)	80.13	1 an
2183	Appareil photo	93.99	3 ans
2183	Disques durs	179.80	3 ans
2183	Téléphone portable	364.94	2 ans
2183	Ecran ordinateur	168.98	3 ans
2184	Mobilier école maternelle	2218.89€	5 ans
2188	Remorque service technique	669	7 ans
2188	Aspirateurs et accessoires	517.97	3 ans
2188	Chauffe-eau école	871.09€	5 ans

Budget annexe eau

Article	Désignation	Montant	Durée
Du 2315 au 2156	Extension rue de la résistance	3 924.41€	40 ans

Délibération 2014-29 : Participation du Service Eau

Monsieur Le Maire propose de fixer à 17 800 euros le montant de la participation dû par le service d'eau au titre de la mise à disposition du personnel technique, de la gestion administrative et de la facturation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 17 800 € le montant de la participation du service d'eau au budget communal pour l'année 2014

Délibération 2014-30: Adoption du Budget primitif Commune 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les prévisions budgétaires du budget principal pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOPTE** à l'unanimité, le budget primitif 2014 Commune présentant :

-des dépenses et des recettes en section de fonctionnement à l'équilibre pour un montant de 634 743.99.00€

- des dépenses et des recettes avec les reports en section d'investissement à l'équilibre pour un montant de 644 874.59€

Délibération 2014-31 : Adoption du Budget Primitif Annexe Eau 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les prévisions budgétaires du budget annexe Eau pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité, le budget primitif 2014 annexe Eau présentant :

-des dépenses et des recettes en section de fonctionnement à l'équilibre pour un montant de 146 047.16€€

- des dépenses et des recettes en section d'investissement à l'équilibre pour un montant de 61 185.29€

Délibération 2014-32 : Adoption du Budget Primitif Annexe lotissement rue de la résistance 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les prévisions budgétaires du budget annexe Lotissement rue de la résistance pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité, le budget primitif 2014 annexe Eau présentant des dépenses et des recettes en section de fonctionnement à l'équilibre pour un montant de 5944.79€

Délibération 2014-33 : Délégation du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal est investi d'une compétence générale pour délibérer des affaires communales . Il peut cependant décider, pour des raisons d'ordre pratique, de déléguer au Maire une partie de ses attributions. Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énumère les domaines de compétences pouvant être délégués. La délégation peut n'être que partielle. Le Maire rend ensuite compte des décisions prises en vertu de sa délégation à chaque réunion du Conseil Municipal. Monsieur Le Maire précise que les délégations sont accordées pendant toute la durée du mandat mais que le Conseil Municipal peut décider à tout moment de mettre fin à la délégation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE** à l'unanimité que, par délégation du Conseil Municipal, le Maire sera chargé pendant la durée de son mandat de :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000€;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Délibération 2014-34 : Constitution de la Commission d'appels d'offres

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article 22 du Code des Marchés publics, une commission d'appels d'offres doit obligatoirement être instituée dans chaque collectivité. Elle est présidée par le Maire et composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants. Ces derniers sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste (et non désignés). Le vote se fait à bulletin secret sauf accord unanime contraire. Le Conseil Municipal accepte de ne pas voter à bulletin secret.

Liste candidate :

Titulaires : Catherine BERNARD, Chantal GENIEZ et David LOCHOU

Suppléants : Serge HUIBAN, Brigitte LAVENANT et Corinne ROSPARS

Ont été élus pour siéger à la Commission d'appels d'offres, par 13 voix pour et zéro nul, la liste candidate suivante:

Membres titulaires : Catherine BERNARD, Chantal GENIEZ et David LOCHOU

Membres suppléants : Serge HUIBAN, Brigitte LAVENANT et Corinne ROSPARS

Délibération 2014-35 : Nomination des délégués au Syndicat Intercommunal d'Action Culturelle et Sociale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE** à l'unanimité de nommer au Syndicat Intercommunal d'Action Culturelle et Sociale les délégués suivants :

Délégué élu titulaire Marie-Thérèse LAINE

Délégué élu suppléante : Chantal GENIEZ

Délégué associatif titulaire : Anne-Marie GUELAFF

Délégué associatif suppléante : Annie CORFDYR

Délibération 2014-36 : Nomination des délégués au Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité de nommer les délégués suivants au Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement du Finistère.

- **DELEGUES TITULAIRES** : Pierrot BELLEGUIC et Siméon LE BAIL
- **DELEGUES SUPPLEANTS** : Serge HUIBAN et Corinne ROSPARS

Délibération 2014-37 : Nomination d'un délégué au Comité National d'Action Sociale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE** à l'unanimité de nommer comme délégué au Comité National d'Action Sociale Chantal GENIEZ

Délibération 2014-38 : Nomination des délégués au Syndicat du Stanger

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de nommer les délégués suivants au Syndicat du Stanger :

- **DELEGUES TITULAIRES** : Pierrot BELLEGUIC et Serge HUIBAN
- **DELEGUES SUPPLEANTS** : Jean-François LE RAY et David LOCHOU

Délibération 2014-39 : Commissions communales

Monsieur le Maire rappelle que des commissions communales peuvent être créées à tout moment, soit de manière permanente soit pour une durée limitée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité de créer les commissions communales suivantes et de désigner les membres qui y participeront tel que précisé ci-dessous :

Commission Finances

Marie-Thérèse LAINÉ	Siméon LE BAIL	Aurélia LE JEUNE
Philippe NÉDELLEC	Corinne ROSPARS	Stéphane SAMSON

Commission Travaux-Voirie

Catherine BERNARD	Chantal GENIEZ	Serge HUIBAN
Siméon LE BAIL	David LOCHOU	Stéphane SAMSON
Brigitte VALLÉE		

Commission Urbanisme-Environnement

Chantal GENIEZ	Serge HUIBAN	Siméon LE BAIL
Aurélia LE JEUNE	David LOCHOU	Philippe NÉDELLEC
Stéphane SAMSON	Brigitte VALLÉE	

Commission Enfance-Jeunesse

Catherine BERNARD	Chantal GENIEZ	Brigitte LAVENANT
Aurélia LE JEUNE	Brigitte VALLÉE	

Commission Communication-Information

Aurélia LE JEUNE	Jean-François LE RAY	Brigitte VALLÉE
------------------	----------------------	-----------------

Commission Associations-Animations sportives et culturelles

Chantal GENIEZ	Brigitte LAVENANT	Jean-François LE RAY
Philippe NÉDELLEC	Corinne ROSPARS	

Commission Economie-Agriculture :

Marie-Thérèse LAINÉ	Siméon LE BAIL	Philippe NÉDELLEC
Stéphane SAMSON		

Commission Gestion des salles communales

Serge HUIBAN	Jean-François LE RAY	Françoise ROBIN
--------------	----------------------	-----------------

Informations diverses :

- Les journées européennes du Patrimoine se dérouleront les 20 et 21 septembre prochains. Chantal GENIEZ est en charge du dossier
- Le prochain Conseil aura lieu le vendredi 16 mai à 18h30